



VINGT-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE

Le samedi 18 novembre 2023 à 9 h
Siège social

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillers, conseillères :

par vidéoconférence : A. Desbiens, R. Deschatelets, C. Gleeson, E. Grunerud, M. Lorek, M. Lovenuk, S. V. Mauro, M. Oakes, Payeur, D. Pelletier, J.-P. Pelletier, M. Perreault

Élèves conseillères : L. Penna, C. Picard

Administration : A. Debruyne, M. Ebert, M. Lalande, M. Major-Levesque, M. Mercier, G. Beauce

Invités : N. Bédard, direction de l'École Immaculée-Conception

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Reconnaissance du territoire

Mme Mireille Major-Levesque, direction de l'éducation, débute la réunion à 9 h avec la reconnaissance du territoire et procède à l'appel des membres.

1.2 Célébration de prière

Mme Major-Levesque récite la prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no A-27-01 proposée par Conseillère Perreault, appuyée de Conseillère Gleeson

QUE l'ordre du jour de la 27^e réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le samedi 18 novembre 2023 soit approuvé, tel que présenté.

Adoptée

3. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Résolution n° A-27-02 proposée par Conseillère Grunerud, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales nomme Michelle Ebert et Michel Mercier scrutateurs aux élections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil.

Adoptée

Résolution n° A-27-03 proposée par Conseillère Mauro, appuyée de Conseillère Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales mandate les scrutateurs d'élections à détruire les bulletins de vote suivant l'annonce du résultat du vote à la présidence et du vote à la vice-présidence du Conseil.

Adoptée

4. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Mme Major-Levesque ouvre les nominations à la présidence.

Conseillère Payeur propose la nomination de Conseillère Gleeson et Conseillère Grunerud l'appui.

Conseiller J.-P. Pelletier propose la nomination de Conseiller D. Pelletier et Conseillère Lorek l'appui.

Mme Major-Levesque demande à trois reprises s'il y a d'autres mises en candidature. Elle déclare la période des nominations close.

Conseiller D. Pelletier décline la nomination.

Conseillère Gleeson accepte la nomination et est élue par acclamation au poste de présidence.

Résolution no A-27-04 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE Conseillère Gleeson occupe le siège de la présidence pour la période du 19 novembre 2023 au 18 novembre 2024.

Adoptée

5. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE

Conseillère Gleeson exprime sa gratitude envers l'assemblée pour sa nomination. Elle souligne son désir sincère d'assumer la présidence et mentionne que sa première année lui a apporté la confiance nécessaire. Elle reconnaît avoir un style de leadership différent et remercie l'assemblée de l'avoir acceptée avec bienveillance. Elle rappelle que tous ont à cœur le bien-être des élèves.

6. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

Conseillère Gleeson ouvre les nominations à la vice-présidence.

Conseillère Lovenuk propose la nomination de Conseillère Payeur et Conseillère Desbiens l'appui.

La présidente demande à trois reprises s'il y a d'autres mises en candidature. Elle déclare la période des nominations close.

Conseillère Payeur accepte la nomination.

Conseillère Payeur est élue au poste de vice-présidence par acclamation.

Résolution n° A-27-05 proposée par Conseillère Mauro, appuyée de Conseillère Lorek

QUE Conseillère Payeur occupe le siège de la vice-présidence pour la période du 19 novembre 2023 au 18 novembre 2024.

7. MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉLUE

Conseillère Payeur exprime sa profonde gratitude envers le Conseil pour la confiance témoignée. Forte de ses 26 années d'expérience en tant que conseillère scolaire, elle souligne l'évolution continue du domaine de l'éducation, marqué par un travail collaboratif fondé sur le respect et l'amitié. Elle rappelle que l'objectif principal reste le bien-être des enfants.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION ANNUELLE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2022

Résolution n° A-27-06 proposée par Conseiller Deschatelets, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le procès-verbal de la 26^e réunion annuelle tenue le 19 novembre 2022, tel que modifié : modification aux comités du Conseil – Conseiller Deschatelets remplace Conseiller J.-P. Pelletier au comité consultatif pour l'enfance en difficulté et Conseiller J.-P. Pelletier remplace Conseiller Deschatelets au comité RH. Enlever le mot « Lauzon » à l'item 3.

Adoptée

9. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

10. CODE DE CONDUITE

Conseillère Lorek propose la nomination de Conseillère Grunerud et Conseillère Payeur l'appui.

Conseillère Grunerud propose la nomination de Conseiller D. Pelletier et Conseillère Lorek l'appui.

Conseillère Lovenuk propose la nomination de Conseillère Desbiens et Conseillère Mauro l'appui.

Conseillère Lovenuk propose la nomination de Conseillère Oakes et Conseillère Payeur l'appui.

Conseillère Grunerud et Conseiller D. Pelletier déclinent leur nomination. Conseillère Desbiens et Conseillère Oakes acceptent leur nomination.

Résolution n° A-27-07 proposée par Conseillère Grunerud, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales nomme Conseillère Oakes et Conseillère Desbiens à la place des personnes à la présidence et à la vice-présidence du Conseil, qui seront chargés d'effectuer les tâches prévues par le code de conduite et ses règles de mise en application en cas exceptionnels où la présidence et la vice-présidence auraient enfreint le code de conduite, pour la période du 19 novembre 2023 au 18 novembre 2024. Et ce, conformément à l'article 5 de la politique A002-P Code de conduite des conseillers scolaires.

Adoptée

11. RÈGLEMENT DE PROCÉDURE

Mme Major-Levesque indique qu'on anticipait possiblement des votes pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence. Mme Beauce a transmis le processus de vote permettant d'inclure les participants en visioconférence. Le règlement de procédure sera ajusté afin de refléter ce processus, et les modifications seront présentées lors de la prochaine révision du document.

Résolution n° A-27-08 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Oakes

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le Règlement de procédure, tel que présenté.

Adoptée

12. SERVICES BANCAIRES

Mme Michelle Ebert, direction exécutive du Service des finances, annonce que les services bancaires de la Caisse Desjardins seront retenus, ceux-ci offrant des services comparables à ceux de la Banque Royale. Elle souligne que la Caisse Desjardins propose des services virtuels en français, répondant ainsi aux besoins spécifiques. Mme Ebert s'engage à vérifier quelle succursale sera assignée, même s'il s'agit de services virtuels.

Résolution n° A-27-09 proposée par Conseillère Oakes, appuyée de Conseillère Perreault

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales transige avec la Caisse Desjardins pour toutes ses transactions bancaires, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Adoptée

Résolution n° A-27-10 proposée par Conseillère Perreault, appuyée de Conseillère Desbiens

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales transige avec la Banque Royale du Canada, succursale de Thunder Bay, pour toutes ses transactions bancaires jusqu'à la finalisation de la transition vers la Caisse Desjardins.

Adoptée

Résolution n° A-27-11 proposée par Conseillère Mauro, appuyée de Conseillère Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales désigne la présidence, la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière et la direction exécutive du Service des finances comme signataires autorisées du compte bancaire du CSDCAB ouvert auprès de la Caisse Desjardins.

Adoptée

Résolution n° A-27-12 proposée par Conseillère Desbiens, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales désigne la direction exécutive du Service des finances et la direction adjointe du Service des finances comme administrateurs pour les services en ligne liés au compte bancaire du CSDCAB, offerts par la Caisse Desjardins.

Adoptée

13. SÉLECTION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS

Mme Ebert rappelle qu'un processus d'appel d'offre a été conclu l'été dernier et Baker Tilly SNT est la firme qui a été retenue.

Résolution no A-27-13 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseillère Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales retienne les services de la firme de vérificateurs Baker Tilly SNT pour faire la vérification de ses états financiers pour l'exercice 2023-2024.

Adoptée

14. **AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 2023-2024**

Mme Ebert présente le rapport d'autorisation d'emprunt pour l'année fiscale 2023-2024.

Résolution n° A-27-14 proposée par Conseillère Oakes, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport « Autorisation du niveau d'emprunt temporaire pour l'année fiscale 2023-2024 » tel que présenté.

Adoptée

15. **RAPPORT ANNUEL 2022-2023**

Mme Major-Levesque présente le rapport annuel pour l'année 2022-2023, qui inclut un récapitulatif des cinq dernières années. Elle souligne que l'année a été marquée par un travail ardu pour la PSP, qui arrive à son terme. Malgré les défis rencontrés, des progrès significatifs ont été réalisés. Les axes tels que la fierté et le bien-être demeurent pertinents et essentiels pour l'avenir.

Résolution n° A-27-15 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Perreault

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le Rapport annuel 2022-2023 de la direction de l'éducation.

Adoptée

16. **QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

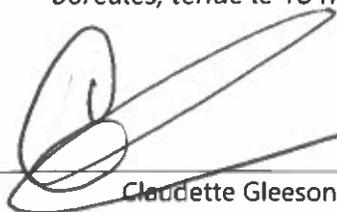
Conseiller J.-P. Pelletier pose une question concernant le point 4.2 du Code de conduite, demandant des précisions sur le sens de la phrase stipulant que les membres du Conseil doivent s'abstenir de certaines actions. Il demande un avis légal sur la question. Mme Major-Levesque répond qu'elle demandera un avis juridique et le présentera aux conseillers scolaires.

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

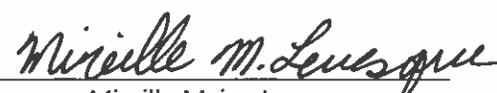
Résolution n° A-27-16 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseillère Desbiens

QUE la séance de la 27^e réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 18 novembre 2023, soit levée à 9 h 51.

Adoptée



Claudette Gleeson
Présidence



Mireille Major-Levesque
Direction de l'éducation

/gb